

## Constructeur et vendeur castor - Le point sur les assurances construction

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

### Public concerné

Notaires, collaborateurs, professionnels de l'immobilier et négociateurs immobiliers.

### Compétences pédagogiques

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- cerner les notions de responsabilité des constructeurs
- identifier les régimes des garanties décennale et biennale existant entre les autorisations
- connaître les cas d'exonération
- appréhender les conséquences de l'absence d'assurance

### Contenu

#### Les assurances construction obligatoires : « un système à double détente »

- L'assurance dommages ouvrage
- L'assurance responsabilité décennale

#### La garantie biennale ou de bon fonctionnement

- « Les autres éléments d'équipements de l'ouvrage »
- Un délai d'action de deux ans

#### La garantie de parfait achèvement

- La notion de désordres
- Un délai d'action d'un an
- Une obligation de faire : L'obligation de reprendre les travaux

### Prérequis

Pas de prérequis exigé. Toutefois, des connaissances en droit de la construction et en pratique courante de la vente d'immeuble permettront de suivre cette formation plus confortablement.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

### Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

### Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

### Modalités Techniques

Page 1 sur 2

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation.  
Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation